

Appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Réflexe prévention » à destination des établissements de santé

14.8.2026 - | ARS Bretagne

L'Agence régionale de santé Bretagne lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin de sélectionner les établissements de santé bretons qui participeront à la phase pilote nationale de la démarche « Réflexe prévention », inspirée du programme britannique Making Every Contact Count (MECC).

Cette démarche vise à faire de chaque contact entre un professionnel de santé et un patient une opportunité de prévention et de promotion de la santé. Elle s'inscrit pleinement dans le virage préventif engagé au niveau national pour répondre aux défis posés par l'augmentation des maladies chroniques, le vieillissement de la population et les inégalités de santé.

Une démarche ambitieuse pour renforcer la prévention au sein des établissements de santé

Le développement de la prévention primaire constitue aujourd'hui une priorité majeure des politiques de santé publique. Dans cette perspective, le ministère chargé de la Santé déploie une phase pilote nationale de la démarche « Réflexe prévention », avec l'objectif d'engager **250 établissements de santé sur l'ensemble du territoire et 12 en Bretagne.**

Cette expérimentation vise à intégrer durablement la prévention dans les pratiques quotidiennes des professionnels de santé en développant :

- le repérage précoce des comportements à risque ;
- la réalisation d'interventions très brèves et brèves de prévention ;
- l'orientation des patients vers les ressources et dispositifs adaptés ;
- la traçabilité des actions de prévention réalisées au sein du dossier patient.

Pour cette première phase, l'expérimentation portera prioritairement sur trois déterminants de santé majeurs liés aux addictions :

- le tabac ;
- l'alcool ;
- le cannabis.

Cette orientation est cohérente avec les recommandations de la Haute Autorité de santé ainsi qu'avec le financement du dispositif par le Fonds de lutte contre les addictions.

Une phase pilote structurante dans la perspective d'une potentielle généralisation nationale

La phase pilote, qui se déroulera sur la période 2026-2028, a pour objectif d'identifier les conditions de réussite permettant d'intégrer durablement la prévention primaire dans les organisations et les pratiques de soins.

Elle permettra notamment de mieux comprendre :

- les prérequis organisationnels nécessaires au déploiement de la démarche ;
- les modalités d'accompagnement et de formation des professionnels ;
- les besoins de financement et de soutien aux établissements ;
- les outils les plus adaptés pour assurer le suivi et l'évaluation des actions menées.

Les enseignements tirés de cette expérimentation contribueront à éclairer les conditions d'une éventuelle généralisation nationale de la démarche.

Appel à manifestation d'intérêt à destination des établissements de santé bretons

Tous les établissements de santé de Bretagne, quels que soient leur statut, leur taille ou leur activité, peuvent présenter leur candidature, sous réserve du respect des critères de recevabilité définis dans le cahier des charges.

À l'issue de l'instruction menée par l'ARS Bretagne, **12 établissements de santé bretons** seront sélectionnés pour participer à cette phase pilote nationale.

Modalités de candidature

Les candidatures devront être déposées exclusivement via demarche.numerique.gouv.fr : [Lien]

Date d'ouverture de l'appel à manifestation d'intérêt : 14 août 2026

Date limite de dépôt des candidatures : 15 septembre 2026 à 23h59.

Tout dossier déposé après cette échéance ou transmis par un autre canal ne pourra être examiné.

Documents à télécharger

- AMI « Réflexe prévention » Bretagne (Ci-dessous "Aller plus loin")
- Outil HAS d'aide au repérage précoce et à l'intervention brève (tabac, alcool, cannabis) : https://www.has-sante.fr/jcms/c_1795221/fr/outil-d-aide-au-reperage-precoc-et-intervention-br-eve-alcool-cannabis-tabac-chez-l-adulte

<https://www.bretagne.ars.sante.fr/appel-manifestation-dinteret-ami-reflexe-prevention-destination-de-s-etablissements-de-sante>